

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Band: 69 (1918)
Heft: 3-4

Rubrik: Confédération

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

dans lesquelles on fait du travail bien compris et bien suivi; on abandonnera, par contre, à leur sort celles qui ne veulent ni vivre, ni mourir.

Sur les 16 pépinières qui ont envoyé un rapport d'activité pour 1916, il a été délivré en application du principe ci-dessus un diplôme et un prix de 15 francs à la pépinière du Collège industriel du Sentier que dirige avec beaucoup de compétence et de zèle, dans des conditions difficiles, M. le professeur D^r Aubert; des prix de 15 francs ont été remis aux pépinières des Avants, de Denezy, de Mollondin, de Cossonay et de Peney-le-Jorat; celles de Villeneuve, de Bussy sur Moudon, de Romairon-Vaugondry, de Donneloye, de Lachaux près Cossonay et de Féchy ont reçu des prix de 10 francs chacune; enfin Orzens et L'Isle ont touché 5 francs dans l'espoir qu'une amélioration dans la tenue de ces pépinières est encore possible. Bioley-Magnoux n'a pu être mis au bénéfice d'un prix à cause de son état de délabrement. Comme par le passé, la vieille pépinière de Sassel est classée hors concours, les prix que la société peut délivrer n'étant pas en rapport avec son activité. Deux volumes des „Beaux arbres du canton de Vaud“ ont été en plus envoyés à des écoles qui ne les avaient pas encore.

Voici quelques données statistiques extraites des 16 rapports fournis (pour 1915, nous avions reçu 31 rapports). L'étendue de ces pépinières est de 59,1 ares (1915: 113,2 ares). Il a été semé 21 kg. de graines (1915: 54.850 kg.) et livré pour la plantation à demeure 20.725 plants (1915: 52.590 plants). Il y avait en pépinière à la fin de 1916: 65.775 plants (1915: 166.955 plants). Comme toujours, les résineux forment la grosse part dans toutes ces catégories (environ le 90 %) et parmi eux l'épicéa prédomine de beaucoup.

La Société vaudoise des forestiers ne jettera pas le manche après la cognée. Elle est prête, elle et chacun de ses membres, à faciliter et à renseigner les directeurs des pépinières scolaires.

Berne, janvier 1918.

Pour le Comité de la Société vaudoise des forestiers:

Le président, *M. Petitmermet.*

Remarque: La rédaction de ce rapport a été retardée considérablement par plusieurs circonstances indépendantes de la volonté du comité.

CONFÉDÉRATION.

Ecole polytechnique fédérale. Le 24 janvier dernier, c'était jour de fête à l'Institut forestier et agronomique de Zurich. M. le D^r *Conrad Keller*, professeur ordinaire de zoologie, fêtait le 70^e anniversaire de sa naissance. Les étudiants organisèrent une soirée, une „Kneipe“, qui eut lieu dans le beau local de la corporation des forgerons. On ne s'y ennuya pas. Très allant, admirable de santé et de vie, le sympathique septuagénaire fut très entouré. Et l'amitié de ses collègues, la chaude

sympathie de ses pairs, non moins que l'admiration de ses étudiants vieux et jeunes se manifestèrent sous les formes les plus diverses. Ce furent de nombreux cadeaux dont nous citerons surtout : une adresse de remerciement de la Société suisse de zoologie ; un bronze représentant le *Bos primigenius*, ce bœuf primitif dont M. Keller a étudié l'histoire mieux que personne ; puis une collection d'environ 250 photographies et autographes de zoologistes, de collègues et d'anciens élèves, le tout enfermé dans un album artistement ciselé.

Le flot oratoire se déversa avec une abondance que seule peut expliquer la grande popularité du sympathique professeur, lequel dut subir 13 discours. M. le professeur *A. Engler*, principal de l'Ecole forestière, lui apporta, en termes excellents, les vœux de ses anciens élèves et l'expression de leur reconnaissance pour son vivant enseignement. Et ce fut une joie indescriptible quand le professeur *Schröter* fit défiler sur l'écran lumineux de nombreuses vues montrant les évolutions successives de la personne de C. Keller, depuis le joyeux temps des études jusqu'à celui du professorat. Car amateur de pittoresque et de couleur locale, aimant surtout la gent écolière qu'il comprend admirablement, ce vert septuagénaire est resté le joyeux boute entrain qu'ont connu ceux qui ont eu la chance d'être ses auditeurs. Aussi les excursions botanico-zoologiques auxquelles il prend part sont-elles l'occasion d'unir de la façon la plus heureuse l'instruction et l'agrément. De semblables courses n'engendrent pas la mélancolie ; la reproduction des vues prises au cours de celles-ci nous en donnèrent un tableau qui dérida chacun.

Le clou de cette manifestation fut le discours du jubilaire qui termina la soirée. Discours clair et élégant, de cette belle tenue littéraire qui caractérise les nombreuses publications du professeur C. Keller. Exhortation d'une belle envolée à la jeunesse studieuse, appel à la concorde, au sentiment du devoir patriotique auquel la jeunesse universitaire ne saurait se soustraire chez nous moins encore qu'ailleurs. Condamnation catégorique de l'antimilitarisme. Telles furent les lignes principales de ce très beau morceau oratoire, écouté avec une religieuse attention et dont la péroraison fut saluée de longs applaudissements. L'aimable savant, qui a fait une partie de ses études à Lausanne, et qui a gardé de ce séjour un excellent souvenir, a eu un mot affectueux à l'adresse des étudiants welsches pour lesquels, nous a-t-il dit „il a un faible“. Nous serons certainement l'interprète de tous ceux qui furent les élèves de M. le professeur Keller en l'assurant qu'ils ne l'oublient pas et qu'ils lui gardent un souvenir respectueux et reconnaissant. Et en transmettant au sympathique et distingué savant les vœux les plus cordiaux pour une nouvelle et longue activité scientifique, nous sommes sûr de parler au nom d'eux tous.

H. B.

Ecole forestière. La famille de M. Ch. Mallet à Genève, récemment décédé, a fait don à l'Ecole forestière de nombreuses publications forestières ayant appartenu au défunt. Ce sont surtout les tomes IV à XII

du „Bulletin de la Société forestière de Franche-Comté et Belfort“ qui manquaient à notre bibliothèque, puis aussi le classique livre de *Duhamel du Monceau*, „La physique des arbres“, paru en 1758. La direction des collections de notre école exprime aux généreux donateurs sa vive reconnaissance pour ce précieux enrichissement de notre bibliothèque.

CANTONS.

Berne. M. *Charles Roches*, adjoint à l'arrondissement de Delémont, vient d'être nommé inspecteur du XV^e arrondissement (Moutier), en remplacement de M. Neuhaus, promu conservateur.

Fribourg. Le traitement des inspecteurs forestiers d'arrondissement qui était de fr. 4000 depuis 1905 a été élevé de fr. 1200 depuis le 1^{er} juillet 1917. Ils sont, en outre, au bénéfice d'une indemnité pour tout martelage dans les forêts particulières de fr. 5 à 20, selon la distance et l'importance de la coupe. On voit que ce canton a équitablement tenu compte, vis-à-vis de ses fonctionnaires forestiers, du renchérissement de la vie.

Soleure. Ce canton a aussi tenu un large compte des conditions actuelles de la vie et accordé à tous ses fonctionnaires de belles augmentations de traitement. La loi cantonale sur les traitements a été votée par le peuple, le 17 février 1917, à une forte majorité. Il y est prévu que le traitement de l'inspecteur forestier cantonal sera égal à celui de l'ingénieur en chef, ce qui, au reste, est logique. Ce traitement est fixé à fr. 6000 (auparavant fr. 4571). Quant aux inspecteurs forestiers d'arrondissement, leur traitement sera de fr. 5700 (auparavant fr. 3571); ils rentrent dans la 2^e classe de fonctionnaires et sont mis sur le même pied que l'architecte et le géomètre cantonaux.

Soleure nous donne ainsi un bel exemple et a su assigner à ses fonctionnaires forestiers, dans la hiérarchie administrative, la place à laquelle il peuvent légitimement prétendre. Les autorités et le peuple de ce canton témoignent d'un intérêt éclairé pour les questions forestières; il nous plaît de voir dans leur dernier geste à l'adresse de l'administration forestière un sentiment de reconnaissance qui est réconfortant.

— La bourgeoisie de la ville de *Soleure* a augmenté aussi le traitement de son inspecteur forestier et l'a porté à fr. 7500.

Grisons. Les mutations parmi les administrateurs forestiers communaux de ce canton ont été fréquentes ces derniers temps. Voici les plus récentes. Ont été nommés: M. *W. Wehrli*, ci-devant à Schleins, à Bonaduz; M. *Guidon* succède à Schuls à M. Zinsli et, enfin, la commune de Disentis, qui vient de créer un nouveau poste de gérant forestier communal, a nommé comme tel M. *E. Schell*.